



Séance du Conseil Général **du jeudi 11 décembre 2025**

Présidence : M. F. Burdet, Président

Le Président ouvre la séance à 20h00.

A l'appel, 20 membres sur 28 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est admis comme suit :

- Appel
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025
- 2. Admission de nouveaux membres
- 3. Nomination d'un nouveau secrétaire
- 4. Communications du Président du Conseil
- 5. Communications de la Municipalité
- 6. Accueil des personnes ayant atteint leur majorité et jubilaires
- 7. Préavis n° 9/2025 relatif à l'adaptation du bilan d'ouverture MCH2
- 8. Préavis n° 10/2025 relatif au budget 2026
- 9. Postulat B. Isely relatif à la modification de l'article 19 du règlement de la zone villa
- 10. Divers et propositions individuelles

1. Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025

Il est adopté sans modification à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Valérie Ferrari.

2. Admission de nouveaux membres

Aucune demande d'admission n'est formulée. Plusieurs auditeurs assistent à la séance.

3. Nomination d'un nouveau secrétaire

Mme Valérie Ferrari ayant démissionné de la fonction de secrétaire du Conseil Général tout en demeurant membre du Conseil, le Président ouvre la candidature au poste.

M. Noah Zitto est proposé pour reprendre cette fonction. Aucun autre candidat ne se manifeste.

M. Noah Zitto est élu par acclamation pour assumer la fonction de secrétaire du Conseil Général. Il est précisé que Mme Ferrari rédigera encore le présent procès-verbal, après quoi M. Zitto prendra le relais.

4. Communications du Président du Conseil

Le Président rappelle les règles de bonne tenue des débats en vigueur au sein du Conseil Général. Les membres sont invités à se lever lorsqu'ils prennent la parole, à se présenter lors d'une première intervention, et à se vouvoyer lors des séances afin de garantir la neutralité et la qualité des échanges.



Il rappelle que la prochaine séance du Conseil Général aura lieu le jeudi 26 mars 2026, soit après les élections communales.

5. Communications de la Municipalité

M. Michel Fiaux, Syndic, donne les informations suivantes :

Aménagements routiers et travaux d'infrastructure

Les travaux d'aménagement routier sur la route du Crochet, la route de la Plantaz ainsi que la route du Mont sont en bonne voie de réalisation. Ces travaux comprennent la création de trottoirs, un bastion sur la route du Crochet ainsi qu'un nouvel arrêt de bus. À la suite d'un problème logistique, la finalisation de l'arrêt de bus ne pourra pas être achevée dans les délais prévus ; la mise en service interviendra en fin de semestre.

Refuge communal

Le refuge a bénéficié d'un nouveau toit cette année. Les membres du Conseil pourront prochainement en admirer le résultat.

Nouveau chemin forestier

Le nouveau chemin forestier, réalisé cette année, est désormais accessible. La population est invitée à le découvrir.

Élections communales 2026

Les listes de candidats devront être déposées avant le 12 janvier 2026. M. Weber indique qu'il ne se représente pas pour la nouvelle législature. M. Weber Jean-Marc annonce les candidats connus à ce jour : Mme Céline Pousaz, M. Claude Bocion, M. Jean-Denis Favrod et M. Michel Fiaux.

Le Président propose d'organiser une séance préélectorale début janvier 2026 afin de permettre aux membres du Conseil et aux candidats éventuels d'échanger et de poser leurs questions à la Municipalité. Cette proposition ne suscitant que peu d'intérêt, les membres intéressés sont invités à se signaler en cas de question spécifique.

5. Accueil des personnes ayant atteint leur majorité et jubilaires

Conformément à la tradition, le Conseil accueille ce soir une jubilaire, Mme Marie-Lise Almy, ainsi que 8 jeunes habitants ayant récemment atteints leurs majorités. Le Président leur adresse ses félicitations au nom du Conseil et Monsieur Weber leur remet un présent de la commune.

6. Préavis n° 9/2025 relatif à l'adaptation du bilan d'ouverture MCH2

Les membres du Conseil ayant reçu le préavis avec la convocation, sa lecture intégrale n'est pas demandée.

M. Michel Fiaux procède à la lecture des conclusions du préavis n° 9/2025, lequel porte sur le passage au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, en vigueur dès le 1er janvier 2026. Les conclusions demandent :

- la réaffectation et la dissolution de fonds de réserve selon la nouvelle nomenclature comptable ;
- le reclassement des immobilisations, en particulier les actions détenues par la commune, transférées du patrimoine administratif vers le patrimoine financier.

Au nom de la Commission de gestion des finances (COGEFIN), M. Filip Tack lit le rapport de la commission. Il est relevé que ces modifications sont conformes aux exigences cantonales applicables à toutes les communes d'ici 2027 et que la Municipalité a choisi d'effectuer cette transition dès le 1er janvier 2026. La commission recommande l'acceptation du préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. Burdet procède au vote.

Le préavis n° 9/2025 est accepté à l'unanimité.



7. Préavis n° 10/2025 relatif au budget 2026

Les membres du Conseil ayant reçu le préavis avec la convocation, sa lecture intégrale n'est pas demandée.

M. Fiaux procède à la présentation du budget 2026, premier budget élaboré selon les normes MCH2. Des tableaux comparatifs avec les budgets 2024 et 2025 ont été établis. Les charges et produits sont désormais répartis par fonction (formation, routes, administration générale, etc.). Les points clés sont les suivants :

- Budget total de CHF 3,2 millions, supérieur de 11 % au budget 2025 et de 35 % aux comptes 2024.
- Résultat opérationnel prévu : excédent de CHF 6'605.–
- Augmentation des produits fiscaux récurrents de CHF 100'000.–, soit +6,5 %.
- Taxes limitées à hauteur de CHF 250'000.– (report de 2025), favorables à la trésorerie.
- Constitution de provisions à hauteur de CHF 86'000.–, équivalent au niveau de 2025.
- Impact marginal des emprunts contractés pour les infrastructures et le rachat de l'ancienne laiterie.

Au nom de la COGEFIN, M. Filip Tack lit le rapport de la commission, réunie le 24 novembre 2025 en présence des membres de la Municipalité et de la boursière communale. La commission conclut que le budget 2026 a été établi avec prudence, en concordance avec les informations disponibles concernant l'évolution de la commune (hypothèse de croissance de la population de 5 %, de 600 à 630 habitants). Elle recommande l'acceptation du préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. Burdet procède au vote.

Le préavis n° 10/2025 relatif au budget 2026 est accepté à l'unanimité.

9. Postulat de M.Isely relatif à la modification de l'article 19 du règlement de la zone villa

M. Isely dépose un postulat invitant la Municipalité à étudier la modification de l'article 19 du règlement de la zone villa, lequel prévoit actuellement que la surface de plancher bâtie ne peut excéder le neuvième (1/9) de la surface totale de la parcelle. Le postulat propose de porter ce ratio au cinquième (1/5), afin de permettre une densification accrue dans cette zone tout en respectant le droit cantonal et fédéral.

M. Isely précise que cette démarche vise à répondre aux besoins de logement, dans un contexte où le règlement communal date de 73 ans. La Municipalité ne prévoyant pas de réviser entièrement le plan d'affectation à brève échéance, une modification ciblée d'un seul article serait plus rapide et répondrait aux besoins immédiats de plusieurs propriétaires.

Débat

M. Fiaux apporte les précisions suivantes : la commune compte actuellement 620 habitants, pour un seuil cantonal fixé à 460. Cette situation la place en dépassement selon les critères vaudois, créant une tension entre la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, qui impose d'anticiper les besoins à 15 ans, et les directives cantonales de dimensionnement. La Confédération privilégie la densification interne plutôt que l'extension des zones à bâtir.

Plusieurs membres s'expriment sur la pertinence et la faisabilité du postulat. Un débat s'engage sur la cohérence entre l'approche par article unique et la révision globale du plan d'affectation en cours.

Décision

- Le postulat est jugé recevable : 9 voix pour, 5 voix contre, plusieurs abstentions.
- Le Conseil décide de transmettre le postulat directement à la Municipalité pour étude, sans commission préalable.

La Municipalité est invitée à étudier la faisabilité de la modification de l'article 19 et à rendre sa réponse dans un délai raisonnable.



10. Divers et propositions individuelles

Investissements pour les chemins et routes du village

Plusieurs membres demandent des précisions sur les investissements prévus pour les chemins et routes du bas du village. M. Fiaux indique qu'un montant de CHF 250'000.- figure au budget d'investissement. La nature exacte des travaux n'a pas encore été déterminée. Tout projet dépassant les compétences de la Municipalité fera l'objet d'un préavis.

Banc près de l'ancien réservoir

Un membre propose d'installer un banc à proximité de la place publique de l'ancien réservoir. M. Fiaux indique que cela pourrait être envisagé, sous réserve du budget et des autorisations nécessaires.

Journal communal l'Argan et souper canadien

Un membre remercie la Municipalité pour la réalisation du journal communal l'Argan et rappelle que tout habitant peut y contribuer. Un souper canadien est prévu le 23 janvier, ouvert à la population.

Impact de la baisse du prix de rachat de l'électricité solaire

Un membre s'interroge sur l'impact de la récente baisse du prix de rachat de l'énergie solaire sur la rentabilité des installations photovoltaïques communales. M. Fiaux reconnaît que cette évolution prolongera la durée de retour sur investissement de quelques années. Une analyse détaillée sera effectuée.

Remerciements à la Municipalité

Plusieurs membres tiennent à remercier l'ensemble de la Municipalité pour le travail accompli et l'engagement dont ses membres font preuve au quotidien.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21H03, tout en invitant les membres présents à partager le verre de l'amitié.

Le Président

Frédéric Burdet



Le Secrétaire

Noah Zitto